



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Réunion publique : désimperméabilisation des 3 places

Une réunion publique sur le projet de la désimperméabilisation et renaturation des 3 places (place de la mairie, des 3 canons et du commerce) est organisée le **mercredi 12 mars prochain**, en présence du maître d'oeuvre.

👉 Rendez-vous petite salle du Mitan, à partir de 18h30.

### CCAS : vente d'objets au profit du Téléthon

Dans le cadre des animations du CCAS, les résidents du foyer soleil proposent une vente d'objets décoratifs au profit du Téléthon qu'ils vont fabriquer.

Nous vous invitons [à cliquer ici](#) pour consulter l'affiche de présentation de cette opération, avec les modèles proposés. Le montant du sapin devrait avoisiner les 10 euros.

→ Renseignements auprès de Stéphanie au 06.46.83.79.25.

### Soirée numérique : découverte de l'intelligence artificielle

Dans le cadre de l'accompagnement numérique proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, une soirée numérique aura lieu le **mardi 4 mars prochain**, à partir de 18h30, à la salle des associations de Saint Prouant. Gratuit. Inscription conseillée auprès du Conseiller numérique, M. Maxime PONS, au 06.25.05.66.55.

### Seniors au Pays de Chantonnay

Nous vous rappelons que le CIAS du Pays de Chantonnay organise des **activités à destination des plus de 60 ans** : ateliers numériques, ciné-seniors, balades santé, ateliers vitalité, etc...

→ Retrouvez le programme complet des activités proposées en mars sur le site de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, [en cliquant ici](#).

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### Les Amis de la bibliothèque : séance "bébés lecteurs"

L'association des Amis de la bibliothèque vous rappelle qu'elle organise des séances "bébés lecteurs" les premiers lundis de chaque mois, de 10h30 à 11h15, y compris pendant les vacances scolaires (sans inscription) au Foyer Soleil, rue des Aubépines. La prochaine séance aura lieu **ce lundi 3 mars**.

### Rythme Jazz Dance Bournezeau : vente de jus de raisin pétillant

L'association Rythme Jazz Dance de Bournezeau vous informe qu'elle propose, à nouveau cette année, une vente de jus de raisin pétillant (sans alcool).

Les commandes seront à retirer le 15 mars 2025 entre 11h à 12h au 13 rue des vignes à Bournezeau.

► Commandes possibles **jusqu'au 9 mars**, sur le [site helloasso en cliquant ici](#).

### Société amicale des chasseurs de Bournezeau : faites la chasse aux déchets

!

L'association société amicale des chasseurs de Bournezeau vous informe qu'elle organise une opération de collecte des déchets "Faites la chasse aux déchets !" **le dimanche 16 mars 2025.**

Départ du parking de la salle du Mitan Vendéen, à 9h. Prévoir une tenue adéquate. L'association fournit gants, gilet, sacs...  
→ Informations complémentaires et inscription au 06.24.58.30.99.

### **L'association de Gymnastique volontaire fête ses 50 ans**

Le **dimanche 27 avril 2025**, l'association soufflera ses 50 bougies.

Une journée qui se prépare dans la simplicité et la convivialité.

L'association souhaiterait afficher un historique de ses années passées. Elle fait appel à toutes les personnes qui auraient archivé des documents sur le vécu de l'association : photos, articles de journaux, vidéos, anciennes affiches, licences, anecdotes... Si vous avez quelque chose concernant l'association, merci de bien vouloir contacter Anne Gautron par mail, [gautron.anne@gmail.com](mailto:gautron.anne@gmail.com), ou en téléphonant au 06.60.03.04.68, **avant le 28 mars 2025.**

Nous sommes certains qu'il y a dans l'un de vos tiroirs ou dans vos placards, une photo de l'une des activités de l'association : soirée galette des rois, sortie patinoire, participation de la gym au téléthon, remise de médaille à notre présidente, des souvenirs de l'école de sport enfants, des séances... Bien sûr tout vous sera redonné après le 27 avril.

L'équipe collégiale compte sur vos recherches pour cet historique, et vous en remercie.

### **POUR RAPPEL**

---

#### **Plateforme déchets verts**

Nous vous rappelons que l'apport de **tonte de pelouse à la plateforme de déchets verts de l'Oiselière est interdit**  comme l'indique un panneau à l'entrée.

*Pour rappel, comme nous vous l'indiquions dans une précédente lettre, la Préfecture veut bien tolérer notre plateforme à condition qu'il n'y ait plus de tonte de pelouse (problème de pollution et d'incendie).*

*Par ailleurs, la Commune n'a pas la compétence "déchet" et c'est pour rendre service aux citoyens que cette plateforme est préservée.*

*Le risque encouru, c'est la fermeture de l'oiselière par la Préfecture !*

 Plusieurs solutions sont possibles pour traiter vos déchets de pelouse :

. **Gestion de la tonte à domicile** : mulching, tonte adaptée, paillis, compostage, etc... Un article du SCOM, paru dans le [bulletin communal de janvier 2025](#) (pages 22-23), vous apporte des astuces pour limiter et traiter les déchets de pelouse.

. **Dépôt à la déchetterie de Chantonnay** : vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie de Chantonnay qui, elle, est aux normes.

. **Dépôt à l'unité de méthanisation** : l'unité de méthanisation sur le Vendéopôle de Bournezeau se propose de recevoir les tontes de pelouses le lundi de 15h à 18h et le vendredi de 9h30 à 12h. ↗ Les tontes de pelouse doivent être fraîches et sans déchets ↗

#### **Avis d'enquête publique**

Par arrêté n°2025-02 en date du 31 janvier 2025, la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet arrêté de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Chantonnay, lequel projet poursuit les objectifs

suivants :

- ▶ tirer les conséquences du jugement du TA concernant les « villages » ;
- ▶ traduire les conclusions de l'étude stratégique sur les ZAE ;
- ▶ faciliter les conditions permettant la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'habitat, l'économie, le tourisme et des équipements ;
- ▶ toiletter certains points du règlement (graphique et écrit) et des OAP.

👉 Cette enquête est ouverte pendant 33 jours consécutifs du : **lundi 24 février à 14h au vendredi 28 mars 2025 à 17h**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège de l'enquête en version papier et dématérialisée à partir d'un poste informatique et dans chacune des 10 mairies en version dématérialisée à partir d'un poste informatique ;
- à partir d'un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay-revision1/> (accessible dès l'ouverture de l'enquête)

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre ERDF-GRDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Jacques FERRÉ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les conditions suivantes :

- ◆ le lundi 24 février de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- ◆ le mercredi 26 février de 9h à 12h à la Mairie de Sainte Cécile et de 14h à 17h à la Mairie de St Germain de Prinçay,
- ◆ **le lundi 3 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Martin des Noyers et de 14h à 17h à la Mairie Bournezeau,**
- ◆ le jeudi 13 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Hilaire le Vouhis et de 14h à 17h à la Mairie de St Vincent Sterlanges,
- ◆ le mardi 25 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Prouant et de 14h à 17h à la Mairie de Sigournais,
- ◆ le vendredi 28 mars de 9h à 12h et de Mairie de Rochetreljoux et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête et avant la fin de l'enquête :

- sur un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay-revision1/> (accessible dès l'ouverture de l'enquête)
  - sur les registres papier 📝, composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, dans chacun des 11 lieux d'enquête ;
  - par courriel 📩, à l'adresse [plui-paysdechantonnay-revision1@democratie-active.fr](mailto:plui-paysdechantonnay-revision1@democratie-active.fr), avec demande d'accusé de réception et en précisant la référence de l'enquête ;
  - par courrier 📬, à l'adresse du siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur et en précisant la référence de l'enquête ;
- Les observations du public parvenues via registres papier, courriel et courrier seront accessibles après anonymisation sur le registre dématérialisé.
- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de sa remise, à la Communauté de

communes du Pays de Chantonnay, dans chacune des 10 mairies, sur le site internet de la Communauté de communes et sur le registre dématérialisé. Au terme de l'instruction, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision n°1 du PLUi du Pays de Chantonnay, éventuellement modifiée au vu des avis des personnes publiques associées, des observations du public, et des conclusions du commissaire enquêteur. Toute information relative à ce dossier peut être demandée à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

### **Lotissement communal "Le Haut Bois"**

 **3 lots** sont disponibles à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".  
→ *Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : [mairie@bournezeau.fr](mailto:mairie@bournezeau.fr)*

### **Agenda**

---

**04/03/2025**

#### **Conseil Municipal**



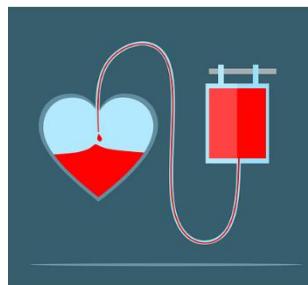
**Le prochain Conseil Municipal, aura lieu le : mardi 4 mars 2025, à 19h00, à la petite salle du Mitan Vendéen.**



**08/03/2025 au 09/03/2025**

#### **Spectacle "le complexe du pingouin 🐧"**

**dans le cadre du festival "les petits détours" organisé par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay**



**12/03/2025**

#### **Collecte de sang**

**organisée par le Don du sang**



**12/03/2025**

#### **Réunion publique**

**Venez découvrir le projet de désimperméabilisation et renaturation des 3 places**



13/03/2025

**Repas du Club**

organisé par l'association du Club de l'Amitié



16/03/2025

**Faites la chasse aux déchets !**

opération organisée par l'association société amicale des chasseurs de Bournezeau

**Rendez-vous avec Madame le Maire**

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à [mairie@bournezeau.fr](mailto:mairie@bournezeau.fr)

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

---

**Mairie de Bournezeau**

**1 bis place des Papillons**

**(2 place de la Mairie : actuellement en travaux)**

**85480 Bournezeau**

**📞 : 02 51 40 71 29 📩 [mairie@bournezeau.fr](mailto:mairie@bournezeau.fr)**

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

- *le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,*
- *le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)*
- *le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.*

**💻 Site internet : <http://bournezeau.fr>**